



Demande de Propositions (DdP)

**IUCN Programme Afrique Centrale Occidentale, Programme thématique régionale
aires protégées et conservées
Référence DdP: IUCN-P02204**

Bienvenue à cette Passation de Marché lancée par l’UICN. Vous êtes invité par la présente à soumettre une Proposition. Veuillez lire attentivement les informations et les instructions car le non-respect des instructions peut entraîner la disqualification de votre Proposition pour ce Marché.

1. EXIGENCES

1.1. Une description détaillée des services et/ou des biens à fournir se trouve en Pièce Jointe 1.

2. COORDONNEES DE L’INTERLOCUTEUR

2.1. Pendant toute la durée de ce marché, c'est-à-dire à partir de la publication de cette DdP à l'attribution d'un contrat, vous ne pouvez pas discuter de ce marché avec un employé ou un représentant de l'UICN autre que l'interlocuteur suivant. Vous devez adresser toute correspondance et toute question à cet interlocuteur, y compris votre proposition.

Procurement-Paco@iucn.org; CcTanya Merceron: tanya.merceron@iucn.org

2.2. **CALENDRIER DE PASSATION DE MARCHÉ** Ce calendrier est indicatif et peut être modifié par l'UICN à tout moment. Si l'UICN décide qu'il est nécessaire de modifier l'une des échéances, nous vous contacterons.

DATE	ACTIVITE
15 juin 2023	Publication de la Demande de Propositions
22 juin 2023	Date limite pour la confirmation de l'intention de soumissionner
23 juin 2023	Date limite pour la soumission des questions
26 juin 2023	Publication prévue des réponses aux questions
30 juin 2023	Date limite pour la soumission des propositions à l'UICN (" Date limite de soumission ")
4 juillet 2023	Clarification des propositions
6 juillet 2023	Entretiens / présentations
10 juillet 2023	Date prévue pour l'attribution du contrat
13 juillet 2023	Date prévue pour le début du contrat

- 2.3. Veuillez envoyer un courriel à l'interlocuteur de l'UICN pour confirmer si vous avez l'intention ou non de soumettre une proposition avant la date limite indiquée ci-dessous.

3. COMPLETER ET SOUMETTRE UNE PROPOSITION

- 3.1. Votre Proposition doit être constituée des trois documents suivants :

- Déclaration d'engagement signée (voir Pièce jointe 2)
- Proposition technique (voir Section 4.4 ci-dessous)
- Proposition financière (voir Section 4.5 ci-dessous)

Les Propositions doivent être rédigées en français.

- 3.2. Votre Proposition doit être soumise par courriel auprès de l'interlocuteur de l'UICN (voir Section 2). L'objet du courriel doit être [Référence DdP - nom du soumissionnaire]. Le nom du soumissionnaire est le nom de l'entreprise/organisation au nom de laquelle vous soumettez la proposition, ou votre propre nom de famille si vous soumissionnez en tant que consultant indépendant. Votre proposition doit être soumise en format PDF. Vous pouvez soumettre plusieurs courriels dûment annotés, par exemple, Courriel 1 de 3, si les fichiers joints sont trop volumineux pour être transmis en un seul courriel. Vous ne pouvez pas soumettre votre Proposition en la téléchargeant sur un outil de partage de fichiers.

IMPORTANT: Les documents soumis doivent être protégés par un mot de passe afin qu'ils ne puissent pas être ouverts et lus avant la date limite de soumission. Veuillez utiliser le même mot de passe pour tous les documents soumis. Après la date limite et dans les 12 heures, veuillez envoyer le mot de passe à l'interlocuteur de l'UICN. Cela permettra de garantir la sécurité du processus de soumission et d'ouverture des offres. Veuillez NE PAS envoyer le mot de passe par courriel avant la date limite de soumission des Propositions.

- 3.3. *Eligibilité*

Ne s'applique pas

- 3.4. *Proposition technique*

La proposition technique doit aborder chacun des critères énoncés ci-dessous de manière explicite et distincte, en citant le numéro de référence du critère concerné (colonne de gauche).

Les Propositions présentées sous un autre format augmenteront considérablement le temps nécessaire à l'évaluation, et de telles Propositions pourront donc être rejetées à la discrétion de l'UICN.

Lorsque des CV sont demandés, ils doivent concerner les personnes qui effectueront effectivement le travail spécifié. Les personnes que vous proposez ne peuvent être remplacées qu'avec l'approbation de l'UICN.

L'UICN évaluera les propositions techniques en fonction de chacun des critères suivants et de leur importance relative :

	Description	Informations à fournir	Poids relatif
1	Diplômes de Master dans le domaine de la conservation, de gestion des ressources naturelles ou tout autre domaine connexe	Diplôme (s) obtenu (s)	20
2	Expériences significatives d'au moins cinq ans en appui institutionnel des organisations et réseaux dans le domaine de la conservation	Nombres d'années d'expérience, postes occupés et les institutions travaillées	20

3	Expérience dans l'élaboration des documents stratégiques dans le domaine de la biodiversité	Nombre de documents élaborés	15
4	Connaissance du contexte socio-environnementale en Afrique de l'Ouest et Centrale et bonne connaissance de l'outil IMET	Tout justificatif prouvant de la connaissance du contexte régional	15
6	Approche méthodologique	Méthode et calendrier proposés pour l'exécution du contrat	30
TOTAL			100

3.5. Proposition financière

3.5.1. La proposition financière doit être un prix fixe et ferme pour la fourniture des services mentionnés dans la demande de propositions (DdP) dans leur intégralité.

3.5.2. *Les prix incluent tous les coûts*

Les tarifs et les prix soumis sont réputés inclure tous les coûts, assurances, taxes (à l'exception de la TVA, voir ci-dessous), honoraires, dépenses, responsabilités, obligations, risques et autres éléments nécessaires à l'exécution des Termes de Référence ou de la Spécification des Exigences. L'UICN n'acceptera pas de frais autres que ceux clairement indiqués dans la Proposition Financière. Cela inclut les retenues d'impôts applicables et similaires. Il vous incombe de déterminer si de telles taxes s'appliquent à votre organisation et de les inclure dans votre offre financière.

3.5.3. *Taxes sur les biens et services applicables*

Les taux et les prix de la Proposition seront Hors Taxe sur la Valeur Ajoutée .

3.5.4. *Devise des taux et des prix proposées*

Tous les taux et les prix soumis par les Proposants doivent être exprimés en [FCFA].

3.5.5. *Ventilation des taux et des prix*

A titre d'information uniquement, le prix doit être ventilé comme suit :

	Description	Quantité en jours	Prix Unitaire	Prix Total
1	Honoraire du/ de la consultant/e	72		
2				
TOTAL				

3.6. Toutes informations supplémentaires non demandées par l'UICN ne doivent pas être incluses dans votre Proposition et ne seront pas prises en compte dans l'évaluation.

3.7. Votre proposition doit rester valide et en mesure d'être acceptée par l'UICN pendant une période de 90 jours calendaires après la date limite de soumission.

3.8. *Retraits et modifications*

Vous pouvez librement retirer ou modifier votre proposition à tout moment avant la date limite de soumission par notification écrite à l'interlocuteur de l'UICN. Cependant, afin de réduire le risque de fraude, aucune modification ou retrait ne sera accepté après la date limite de soumission.

4. EVALUATION DES PROPOSITIONS

4.1. Complétude

L'UICN vérifiera d'abord que votre proposition est complète. Les propositions incomplètes ne seront pas examinées plus en profondeur.

4.2. Evaluation technique

4.2.1. Méthode de notation

Une note de 0 à "Note maximale" sera attribuée à votre proposition pour chacun des critères d'évaluation technique, de sorte que "0" signifie faible et "Note maximale" signifie élevé.

4.2.2. Seuils de qualité minimale

Les propositions qui obtiennent la note "0" pour l'un des critères ne seront pas prises en considération.

4.2.3. Note technique

Votre note pour chaque critère d'évaluation technique sera multipliée par la pondération relative respective (voir Section 4.4) et ces notes pondérées seront additionnées pour donner la note technique globale de votre proposition.

4.3. Évaluation financière et notes financières

L'évaluation financière sera basée sur le prix total que vous soumettez. Votre proposition financière recevra une note calculée en divisant la proposition financière la plus basse qui a passé les seuils de qualité minimum (voir Section 5.3.2) par le prix total de votre proposition financière.

Ainsi, par exemple, si votre proposition financière est d'un montant total de 100 CHF et que la proposition financière la plus basse est de 80 CHF, vous recevrez une note financière de $80/100 = 80\%$.

4.4. Note totale

La note totale de votre proposition sera calculée comme la somme pondérée de votre note technique et de votre note financière.

Les pondérations relatives seront les suivantes :

Technique: 70%
Financier: 30%

Ainsi, par exemple, si votre note technique est de 83% et votre note financière de 77%, vous recevrez une note totale de $83 * 70\% + 77 * 30\% = 58,1\% + 23,1\% = 81,2\%$.

Sous réserve des exigences des Sections 4 et 7, l'UICN attribuera le contrat au soumissionnaire dont la proposition aura obtenu la note totale la plus élevée.

5. EXPLICATION DE LA PROCÉDURE DE PASSATION DES MARCHÉS

5.1. L'UICN utilise la Procédure d'Invitation pour cette passation de marché. Cela signifie que seuls les soumissionnaires invités peuvent soumettre une proposition. L'UICN invite généralement quatre à six soumissionnaires à soumettre une proposition.

- 5.2. Nous vous invitons à poser des questions ou à demander des éclaircissements concernant ce marché. Merci d'envoyer un courriel à l'interlocuteur de l'UICN (voir Section 2), en prenant note de la date limite pour la soumission des questions à la Section 3.1.
- 5.3. Toutes les propositions doivent être reçues avant la date limite de soumission indiquée à la Section 3.1 ci-dessus. Les propositions en retard ne seront pas prises en considération. Toutes les propositions reçues avant la date limite de soumission seront évaluées par une équipe de trois évaluateurs ou plus, conformément aux critères d'évaluation énoncés dans la présente DdP. Aucun autre critère ne sera utilisé pour évaluer les propositions. Le contrat sera attribué au soumissionnaire dont la proposition a reçu la Note Totale la plus élevée. L'UICN se réserve toutefois le droit d'annuler le marché et de ne pas attribuer de contrat du tout.
- 5.4. L'UICN contactera le soumissionnaire dont la proposition a obtenu la meilleure note pour finaliser le contrat. Nous contacterons les soumissionnaires non retenus après l'attribution du contrat et leur fournirons des informations détaillées. Le calendrier à la Section 3.1 donne une estimation de la date à laquelle nous pensons que nous aurons achevé l'attribution du contrat, mais cette date peut changer en fonction de la durée de l'évaluation des propositions.

6. CONDITIONS DE PARTICIPATION A CETTE PASSATION DE MARCHÉ

- 6.1. Pour participer à cette passation de marché, vous êtes tenu de soumettre une proposition qui respecte pleinement les instructions de la présente DdP et des Pièces jointes.
 - 6.1.1. Il est de votre responsabilité de vous assurer que vous avez soumis une proposition complète et entièrement conforme.
 - 6.1.2. Toute proposition incomplète ou incorrectement remplie peut être considérée comme non conforme et, par conséquent, il vous sera impossible de poursuivre la procédure de passation de marché.
 - 6.1.3. L'UICN se renseignera sur toute erreur d'écriture évidente dans votre proposition et pourra, à la seule discrétion de l'UICN, vous permettre de les corriger, mais uniquement si cela ne peut être perçu comme vous donnant un avantage injuste.
- 6.2. Pour participer à cette passation de marché, vous devez remplir les conditions suivantes :
 - N'avoir aucun conflit d'intérêts
 - Etre inscrit au registre professionnel ou de commerce pertinent du pays dans lequel vous êtes établi (ou résident, si vous êtes indépendant)
 - Etre en règle par rapport à vos obligations relatives au paiement des cotisations de sécurité sociale et de tous les impôts applicables
 - Ne pas avoir été condamné pour non-respect des exigences réglementaires en matière d'environnement ou d'autres exigences légales relatives à la durabilité et à la protection de l'environnement
 - Ne pas être en faillite ou en liquidation
 - Ne jamais avoir été coupable d'une infraction liée à votre conduite professionnelle
 - Ne pas être impliqué dans la fraude, la corruption, une organisation criminelle, le blanchiment d'argent, le terrorisme ou toute autre activité illégale.
- 6.3. Vous devez remplir et signer la Déclaration d'engagement (voir PJ 2).
- 6.4. Si vous participez à cette passation de marché en tant que membre d'une coentreprise ou si vous faites appel à des sous-traitants, soumettez une Déclaration d'engagement distincte pour chaque membre de la coentreprise et chaque sous-traitant, et indiquez clairement dans votre proposition quelles parties des biens/services sont fournies par chaque partenaire ou sous-traitant.
- 6.5. Chaque soumissionnaire ne doit soumettre qu'une seule proposition, que ce soit à titre individuel ou en tant que partenaire d'une coentreprise. Dans le cas d'une coentreprise, une société n'est pas autorisée à participer à deux coentreprises différentes pour le même marché, et une société n'est pas autorisée à soumettre une proposition à la fois en son nom et dans le

cadre d'une coentreprise pour le même marché. Un soumissionnaire qui soumet ou participe à plus d'une proposition (autrement qu'en tant que sous-traitant ou dans le cas d'alternatives qui ont été autorisées ou demandées) entraîne la disqualification de toutes les propositions auxquelles il participe.

6.6. En prenant part à cette passation de marché, vous acceptez les conditions énoncées dans la présente DdP, notamment les suivantes :

- Il est inacceptable de donner ou d'offrir un cadeau ou une contrepartie à un employé ou à un autre représentant de l'UICN en tant que récompense ou incitation liée à l'attribution d'un contrat. Une telle action donnera à l'UICN le droit de vous exclure de ce marché et de tout autre marché futur, et de mettre fin à tout contrat qui aurait été signé avec vous.
- Toute tentative d'obtenir des informations d'un employé ou d'un autre représentant de l'UICN concernant un autre soumissionnaire entraînera la disqualification
- Toute fixation de prix ou collusion avec d'autres soumissionnaires dans le cadre de ce marché donnera à l'UICN le droit de vous exclure, ainsi que tout autre soumissionnaire impliqué, de ce marché et de tout autre marché futur, et pourra constituer une infraction pénale.

7. CONFIDENTIALITÉ ET PROTECTION DES DONNÉES

7.1. L'UICN respecte le Règlement général sur la protection des données (RGPD) de l'Union européenne. Les informations que vous soumettez à l'UICN dans le cadre de ce marché seront traitées de manière confidentielle et ne seront partagées que dans la mesure où cela est nécessaire pour évaluer votre proposition conformément à la procédure expliquée dans la présente DdP, et pour conserver d'une piste d'audit claire. A des fins d'audit, l'UICN est tenue de conserver l'intégralité de votre proposition pendant 10 ans après la fin du contrat et de la mettre à la disposition des auditeurs internes et externes et des bailleurs, sur demande.

7.2. Dans la Déclaration d'engagement (Pièce jointe 2), vous devez donner à l'UICN la permission expresse d'utiliser les informations que vous soumettez de cette manière, y compris les données personnelles qui font partie de votre proposition. Lorsque vous incluez des données personnelles de vos employés (par exemple, des CV) dans votre proposition, vous devez obtenir l'autorisation écrite de ces personnes pour partager ces informations avec l'UICN, et pour que l'UICN utilise ces informations comme indiqué au point 8.1. Sans ces autorisations, l'UICN ne sera pas en mesure d'examiner votre proposition.

8. PROCEDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES

Si vous avez une plainte ou une préoccupation concernant la convenance de la manière dont un processus concurrentiel est ou a été exécuté, veuillez contacter procurement@iucn.org. Ces plaintes ou préoccupations seront traitées de manière confidentielle et ne sont pas considérées comme une violation des restrictions de communication ci-dessus (Section 2.1).

9. CONTRAT

Le contrat sera basé sur le modèle de l'UICN en Pièce jointe 3, dont les termes ne sont pas négociables. Ils peuvent toutefois être modifiés par l'UICN pour refléter les exigences particulières du bailleur qui finance ce marché particulier.

10. A PROPOS DE L'UICN

L'UICN est une Union de membres composée uniquement d'organisations gouvernementales et de la société civile. Elle fournit aux organisations publiques, privées et non

gouvernementales les connaissances et les outils qui permettent au progrès humain, au développement économique et à la conservation de la nature d'aller de pair.

Le Secrétariat de l'UICN, dont le siège social est en Suisse, compte environ 1 000 employés et des bureaux dans plus de 50 pays.

Créée en 1948, l'UICN est aujourd'hui le réseau environnemental le plus vaste et le plus diversifié du monde. Elle exploite les connaissances, les ressources et la portée de plus de 1 300 organisations membres et de quelque 10 000 experts. Elle est l'un des principaux fournisseurs de données, d'évaluations et d'analyses sur la conservation. Grâce à la diversité de ses membres, l'UICN peut jouer le rôle d'incubateur et de dépositaire fiable des meilleures pratiques, des outils et des normes internationales.

L'UICN offre un espace neutre dans lequel divers acteurs, notamment des gouvernements, des ONG, des scientifiques, des entreprises, des communautés locales et des organisations de populations autochtones, peuvent travailler ensemble pour élaborer et mettre en œuvre des solutions aux problèmes environnementaux et parvenir à un développement durable.

En collaboration avec de nombreux partenaires et sympathisants, l'UICN met en œuvre un portefeuille vaste et diversifié de projets de conservation dans le monde entier. Alliant les connaissances scientifiques les plus récentes aux savoirs traditionnels des communautés locales, ces projets visent à inverser la perte d'habitats, à restaurer les écosystèmes et à améliorer le bien-être des populations.

www.iucn.org

<https://twitter.com/IUCN/>

11. PIÈCES JOINTES

Pièce jointe 1 *Termes de Référence*

Pièce jointe 2 *Déclaration d'engagement (sélectionnez 2a pour les sociétés ou 2b pour les indépendants selon votre cas)*

Pièce jointe 3 *Modèle de contrat*



Termes de référence pour le recrutement d'un consultant en appui au Réseau Africain de Coach pour l'Efficacité de Gestion des AP (RACEGAP)

UICN, PACO – Programme Thématique Régional Aires Protégées

Date de publication : 15 Mai 2023

Date et heure de clôture : Le 30 Juin 2023 à 00 :00 GMT

CONTEXTE

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) est une union de Membres composée de gouvernements et d'organisations de la société civile. Elle offre aux organisations publiques, privées et non-gouvernementales les connaissances et les outils nécessaires pour que le progrès humain, le développement économique et la conservation de la nature se réalisent en harmonie. Créée en 1948, l'UICN s'est agrandie au fil des ans pour devenir le réseau environnemental le plus important et le plus diversifié au monde. Elle compte avec l'expérience, les ressources et le poids de ses 1400 organisations Membres et les compétences de plus de 15 000 experts. Elle fait aujourd'hui autorité au niveau international sur l'état de la nature et des ressources naturelles dans le monde et sur les mesures pour les préserver. Nos experts se divisent en six Commissions, dédiées à la sauvegarde des espèces, au droit de l'environnement, aux aires protégées, aux politiques économiques et sociales, à la gestion des écosystèmes, et à l'éducation et la communication. L'UICN met en œuvre le Programme pour la biodiversité et la gestion des aires protégées (BIOPAMA) qui vise à améliorer la conservation à long terme et l'utilisation durable des ressources naturelles dans les pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP), dans les aires protégées et les communautés avoisinantes. S'appuyant sur les cinq premières années d'activités financées par le 10ème fonds européen de développement, la seconde phase du BIOPAMA offre des outils pour la gestion des données et de l'information, des services pour l'amélioration des connaissances et des capacités en faveur de la planification et de la prise de décision des aires protégées, et des opportunités de financement pour des actions spécifiques locales. www.biopama.org/fr

Ainsi, à travers le programme BIOPAMA le [Réseau africain de Coaches pour l'Efficacité de Gestion des Aires protégées \(RACEGAP\)](#) a été créé en décembre 2021 à Abidjan, Côte d'Ivoire. La vision du RACEGAP est d'appuyer les décideurs stratégiques et les gestionnaires des aires protégées d'Afrique à prendre des orientations éclairées et cohérentes au niveau national, sous régional et régional à travers les outils d'évaluation de l'efficacité de gestion des aires protégées.

Les objectifs spécifiques du RACEGAP sont les suivants :

- Instituer un cadre d'échanges d'expériences, de compétences et de conseils en gestion des aires protégées en Afrique ;
- Renforcer et certifier les capacités des membres du réseau sur les outils de gestion des AP ;
- Rechercher des partenariats pour appuyer les efforts de conservation en Afrique ;
- Contribuer à l'amélioration des outils liés à l'efficacité de gestion des aires protégées ;
- Accompagner les décideurs pour les choix stratégiques liés à la gestion des aires protégées ;

OBJECTIFS

Le programme BIOPAMA à travers la coordination régionale Afrique de l'Ouest et Centrale souhaite accompagner le réseau, notamment par le recrutement d'un/e consultant/e chargé/e de son opérationnalisation. Cet accompagnement inclura aussi le développement de partenariat durable avec les observatoires régionaux. Cet appui sera décliné en trois grands Axes :

- 1) Gouvernance mobilisation de ressources pour le réseau

- 2) Renforcement de capacités (interne et externe)
- 3) Communication et visibilité

Le programme BIOPAMA souhaite donc renforcer le RACEGAP et recruter un/e consultant/e pour appuyer le processus d'opérationnalisation du réseau, notamment en adressant les besoins suivants :

- 1) Adhésion et certification : Elaboration du processus d'adhésion et de certification des coaches, critères d'acceptation /reconnaissance/ radiation d'un/e coach ;
- 2) Domaines d'intervention : Services et produits offerts par le réseau ;
- 3) Gouvernance : Organigramme, finalisation du mode de gouvernance ;
- 4) Ressources : Recherche de financement pour la pérennisation du réseau ; système de gestion des ressources du réseau, procédures internes ;
- 5) Suivi-Evaluation et Qualité/ renforcement des capacités : Mécanisme pour le suivi et le maintien des compétences des coaches et des formations externes ;
- 6) Collaboration et partenariat : Liens du réseau avec les institutions clés, potentielles clients et partenaires, notamment les observatoires ;
- 7) Appropriation et légitimité : processus pour augmenter l'appropriation et la légitimité du réseau en Afrique.

L'objectif général de cet appui est donc l'opérationnalisation et la durabilité de cette structure nouvellement créée.

DEVOIRS ET RESPONSABILITES

- Travailler en étroite collaboration avec le bureau d'administration du réseau (BAR) sur les orientations stratégiques et l'organisation des activités du réseau ;
- Animer, coordonner et soutenir les groupes de travail pour qu'ils soient fonctionnels et engagés ;
- Faciliter les réunions virtuelles (skype ou autres plateformes) avec les coaches afin d'orienter les débats sur la stratégie d'opérationnalisation du réseau : les mécanismes de financement durable, l'organigramme, le type de gouvernance, etc. en :
 - o Organisant les débats avec des propositions de gouvernance, de stratégie de mobilisation de ressources ; développement de partenariat, ...;
 - o Assurant l'orientation des discussions vers la direction la plus appropriée afin de garantir l'atteinte des résultats escomptés;
 - o Encourageant des débats constructifs et des dialogues participatifs durant toutes les sessions ;
 - o Maintenir le flux d'une réunion à une autre en informant régulièrement les participants du progrès réalisé, les questions déjà traitées et le consensus atteint ;
- Jouer le rôle d'assistant technique du réseau pendant la durée du contrat en assurant
 - o l'archivage virtuel des documents du réseau
 - o la prise de note des réunions du réseau et des groupes de travail
 - o la mise à jour de la liste des membres
 - o l'animation du réseau afin de garder les membres mobilisés

- Contribuer à l'organisation d'une assemblée générale virtuelle (fin 2023) pour la validation des livrables de la consultation

LIVRABLES

Le consultant chargé de projet devra fournir les livrables suivants:

L'objectif de la mission est d'assurer que des mécanismes de travail soient mis en place au niveau du réseau et que le niveau d'engagement des coaches a évolué positivement. Au début du contrat le/la consultant/e soumettra un rapport de démarrage incluant le plan de travail prévu. A la fin de sa mission, le/la consultant/e remettra un rapport final en langue française contenant les éléments suivants dont le contenu sera validé par les coaches :

Gouvernance du réseau

- Un rapport contenant :
 - o Des recommandations sur les mécanismes de gouvernance du réseau et sur les activités phares basées sur l'évaluation des besoins ;
 - o Une proposition de démarches pour renforcer l'appropriation et la légitimité du réseau auprès des acteurs dans la gestion des aires protégées ;
 - o Une proposition de stratégie d'extension par étape du réseau à l'Afrique de l'Est, Australe, du Sud et du Nord ;
 - o Une méthodologie de travail en étroite collaboration avec les observatoires régionaux (OBAPAO, OFAC, RRH), avec les agences nationales de gestion de la biodiversité et potentiellement communautés économiques régionales (UEMOA, CEEAC, SADC)
 - o Une mise à jour du plan opérationnel sur 2 ans avec un budget indicatif ;
- Un document (brochure de 3 pages maximum) à soumettre aux bailleurs pour la mobilisation de ressources pour le RACEGAP

Renforcement des capacités

- Un manuel sur le système d'adhésion et de certification des coaches
- Mapping des universités intéressés à introduire une formation IMET/Liste verte dans leur cursus
- Un module de formation sur IMET/Liste Verte que les coaches pourront adapter lors des sessions dans les universités

Communication et visibilité

- Publication sur l'évolution de l'outil IMET pendant la durée du programme BIOPAMA. Cette publication peut prendre la forme d'une brochure qui inclut la logique d'intervention de BIOPAMA.

COMPETENCES REQUISES

Education

- Avoir un diplôme de Master dans le domaine de la conservation, de gestion des ressources naturelles ou tout autre domaine connexe ;

Expérience, connaissance et compétences

- Avoir une expérience significative d'au moins cinq ans en appui institutionnel des organisations et réseaux dans le domaine de la conservation ;
- Avoir une expérience dans l'élaboration des documents stratégiques;
- Avoir une expérience dans le domaine de la biodiversité ;
- Avoir une expérience de formateurs ou dans l'accompagnement et coaching d'un groupe international est un atout ;

AUTRES COMPÉTENCES

- Excellente connaissance du contexte socio-environnemental en Afrique Centrale et Occidentale ;
- Une bonne connaissance du programme BIOPAMA et de l'outil IMET est un atout ;
- Forte capacité d'analyse et de synthèse
- Compétences en communication
- Compétences démontrées en rédaction en langue française

CANDIDATURES

Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature sera constitué d'une offre technique et d'une offre financière.

L'offre technique, qui aura un poids (Pt) de 70%, comprendra :

L'offre financière, qui aura un poids (Pf) de 30%, comprendra :

Critères de sélection

La sélection des consultants sera faite sur la base du rapport qualité /coût. D'abord une évaluation technique sera menée et les consultants seront classés au moyen du système de notation ci-dessous.

Critères	Notes
1. Qualification	50
1.1. Diplômes de Master dans le domaine de la conservation, de gestion des ressources naturelles ou tout autre domaine connexe	15
1.2. Expériences significatives d'au moins cinq ans en appui institutionnel des organisations et réseaux dans le domaine de la conservation	15
1.3. Expérience dans l'élaboration des documents stratégiques dans le domaine de la biodiversité	10
1.4. Connaissance du contexte socio-environnementale en Afrique de l'Ouest et Centrale et bonne connaissance de l'outil IMET	10
2. Approche	20
2.1. Approche méthodologique	20

Chaque proposition conforme recevra une note technique (T). Les notes techniques seront normalisées selon la formule suivante : $Tn = \frac{TM}{Tc}$, où Tn représente la note technique normalisée du candidat en %, TM est la note technique maximale obtenue, Tc est la note technique de chaque candidat. Les notes techniques normalisées seront classées par ordre décroissant et toute note technique normalisée inférieure à 70% sera éliminée.

Ensuite, les propositions techniques ayant reçues une note technique normalisée supérieure ou égale à 70 seront soumises à l'évaluation financière. Après avoir vérifié que les propositions financières sont conformes et dépourvues d'erreurs, les offres financières (F) seront normalisée selon la formule suivante : $Fn = \frac{Fm}{Fc}$, où Fn est la note financière normalisée

du candidat, Fm est l'offre financière minimale reçue pour les candidats retenus après l'évaluation technique et Fc l'offre financière de chaque candidat des offres retenues après l'évaluation technique.

Enfin, une note globale sera attribuée à chaque offre retenue après l'évaluation technique en appliquant la formule suivante : $NG = (Tn * Pt + Fn * Pf) * 100$, où NG représente la note globale du candidat, et Tn, Pt, Fn et Pf comme précédemment déterminés. Le candidat avec la note globale la plus élevée sera retenu.

DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les candidats doivent soumettre leur proposition à l'IUCN au plus tard à minuit GMT le 7 mai 2023 par courrier électronique à procurement-paco@iucn.org en copiant tanya.merceron@iucn.org

L'objet de l'e-mail doit être « Dossier de candidature – Consultation appui au RACEGAP_Nom du soumissionnaire »

Les copies électroniques doivent être soumises en format PDF et natif (par exemple, MS Word). Les candidats peuvent soumettre plusieurs e-mails (correctement annotés - par exemple, e-mail 1 sur 3) si les fichiers joints sont jugés trop volumineux pour convenir à une seule transmission par e-mail.

IMPORTANT : Les documents soumis doivent être protégés par un mot de passe afin qu'ils ne puissent pas être ouverts et lus avant la date limite de soumission. Veuillez utiliser le même mot de passe pour tous les documents soumis. Une fois la date limite passée et au plus tard à 8h00 GMT le 8 mai 2023, veuillez envoyer le mot de passe correspondant à la même adresse e-mail que celle utilisée pour soumettre votre Proposition. Cela garantira une soumission sécurisée des offres et un processus d'ouverture. Veuillez NE PAS envoyer le mot de passe par e-mail avant la date limite de soumission de la proposition.